

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Etat des mesures de suspension du permis de conduire ou d'interdiction de conduire sur le territoire de la Principauté prises à l'encontre des conducteurs ayant enfreint la réglementation sur la circulation routière.

M. Y. B.	Un an pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. S. B.	Six mois pour excès de vitesse.
M. B. C.	Un an pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. T. D.	Douze mois pour excès de vitesse.
M. F. D.	Dix mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, refus de priorité à piéton et blessures involontaires.
M. V. D.	Cinq mois pour franchissement de ligne continue et excès de vitesse.
M. G. F.	Dix-huit mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. M. G. D. S.	Deux ans pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. E. J.	Deux ans pour conduite en état d'ivresse manifeste, défaut de maîtrise et défaut de permis de conduire.
M. S. K-G.	Trois mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. F. K.	Six mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. Y. L.	Trois mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et non présentation du permis de conduire.
M. M. L.	Neuf mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, défaut de port du casque de sécurité et circulation en sens interdit.
M. M. Mc. N.	Quinze mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. C. M.	Sept mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et franchissement de ligne continue.
M. A. M.	Six mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. L. M.	Quatre mois pour excès de vitesse.
M. N. P.	Cinq mois pour franchissement de ligne continue et excès de vitesse.
M. P. P.	Quinze mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. T. P.	Un an pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, défaut de maîtrise et blessures involontaires.
Mlle D. R.	Deux ans pour conduite en état d'ivresse manifeste et défaut de maîtrise.
M. L. S.	Quatre mois pour excès de vitesse.
M. A. S.	Dix-huit mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. K. A.	Deux ans pour conduite en état d'ivresse manifeste, blessures involontaires et défaut de maîtrise.
M. P. A.	Douze mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et défaut de maîtrise.
M. R. M. B. S.	Six mois pour excès de vitesse.

M. S. S. Neuf mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et franchissement de ligne continue.
